

Nombre  
de membres en  
exercice

9

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

Séance du : 7 mai 2026

Délibération n° : 2026/0705/3

sous la présidence de : Monsieur Lionel FOURNIER, Président

Date de la convocation : 30 avril 2026

Présents (8) : Mmes WAGNER, DA ROCHA, PAGANI,  
TORSIELLO,  
MM. FOURNIER, DUMON, KRONZ,  
CHARLIER

Absente (1) : Mme NAPOLI

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,  
assurant le secrétariat de la séance,

---

**POINT N° 3 - Installation du Conseil d'Administration du CCAS**

---

Le Code de l'Action Sociale et des Familles fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration est composé :

- du Maire, Président de droit,

et, en nombre égal :

- de membres élus au sein du Conseil Municipal,

- de membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal et participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

Compte tenu de cette législation, il est procédé, de la manière suivante, à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS de ROMBAS :

**A. Fixation, par le Conseil Municipal, du nombre d'administrateurs du CCAS**

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 22 avril 2026, fixé à 9 le nombre d'administrateurs du CCAS.

.../...

La composition du Conseil d'Administration s'établit donc comme suit :

- le Maire, Président de droit,
- 4 membres issus du Conseil Municipal,
- 4 membres nommés par le Maire.

## **B. Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS**

Le Conseil Municipal a, dans sa séance du 2 avril 2026, élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Veronica WAGNER, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- Madame Maria DA ROCHA, Conseillère municipale
- Monsieur Joël DUMON, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- Madame Rose Marie NAPOLI, Conseillère municipale

## **C. Nomination des membres par Monsieur le Maire**

Les associations ont été informées collectivement par voie d'affichage, envoi de courriels et publication sur différents sites internet) du prochain renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire a nommé, par arrêté en date du 30 avril 2026, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Rosette PAGANI, en qualité de représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales (**UDAF**),
- Monsieur Herbert KRONZ, en qualité de représentant des **associations de personnes âgées et retraités** du département : CLUB AMBIANCE
- Monsieur Bernard CHARLIER, en qualité de représentant des **associations de personnes handicapées** du département : Association des Parents d'Enfants Inadaptés des Vallées de l'Orne et de la Moselle : APEIVOM
- Madame Jacqueline TORSIELLO, au titre des **personnes participant "à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune"** : Amicale des Donneurs de sang bénévoles de ROMBAS PIERREVILLERS

Le Conseil d'Administration prend acte de la liste ci-dessus présentée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.



**Extrait certifié conforme  
ROMBAS, le 12 mai 2026  
Le Président du C.A. :**

Publié sur le site de la Ville de ROMBAS le 20/05/2026  
Transmis au contrôle de légalité le 20/05/2026